CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville du 12e au 21e

Programme de législature 2011-2016

AUTOMNE 2011

1. Table des matières

1. Table des matières----------p2
2. Introduction----------p3
3. La collaboration intercommunale----------p4
3.1. Le projet de «Fusion 2016»----------p4
3.2. L'Agglomération----------p4
3.3. Les autres collaborations intercommunales----------p4
4. L'attractivité de la ville----------p6
4.1. Le développement----------p6
4.1.1. La révision du PAL et la requalification des espaces publics----------p6
4.1.2. La valorisation du site Cardinal: une opportunité au centre-ville----------p6
4.2. Les infrastructures----------p8
4.2.1. Les écoles----------p8
4.2.2. Les crèches et les accueils extrascolaires----------p8
4.2.3. Le développement du Site Sportif Saint-Léonard----------p8
4.3. La sécurité et la propreté----------p10
4.3.1. La sécurité----------p10
4.3.2. La propreté----------p10
5. Le cadre financier----------p12
5.1. L'équilibre budgétaire----------p12
5.2. Le maintien du taux d'impôt----------p12
5.3. Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements----------p12
5.4. La Caisse de prévoyance du personnel communal----------p12
6. Le cadre structurel - Evolutions particulières----------p14
6.1. La structure des Services industriels----------p14
6.2. La réorganisation du Service des tutelles et curatelle----------p14
6.3. Les Archives et la gestion du Fonds Jean Dubas----------p14
7. Le développement durable----------p16
7.1. La mobilité----------p16
7.2. L'énergie et l'éclairage----------p16
7.3. La lutte contre le bruit et la pollution----------p16
8. L'intégration, la culture et les sports----------p18
8.1. L'intégration----------p18
8.2. La culture----------p18
8.3. Les sports----------p18

Photos: Pierre Dumoulin; Yves Eigenmann; © ACTALIS.CH; Graphtus Communication; Noël Aeby; Benoît Lavenir; Service des ponts et chaussées, Etat de Fribourg

2. Introduction

De gauche à droite : Anne Banateanu, Collaboratrice scientifique; Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville; Madeleine Genoud-Page, Conseillère communale; Antoinette de Weck, Conseillère communale; Thierry Steiert, Conseiller communal; Pierre-Alain Clément, Syndic; Jean Bourgknecht, Vice-Syndic

Ville du 12e au 21e - Tradition et modernité

A l'heure d'établir le programme de cette législature, le Conseil communal a examiné les défis auxquels il a à faire face. La population de la ville de Fribourg est en constante augmentation et le Conseil communal tirera du présent les forces nécessaires pour lui préparer un avenir et contribuer à donner à la cité une attraction nouvelle, tout en gardant son âme. Il estime primordiale l'attention à apporter à la question de l'intégration, afin que tous les habitants puissent s'identifier à leur ville. En respectant sa tradition humaniste, relayée et conservée au cours des siècles par ses établissements d'enseignement et en particulier son Université, il s'attachera à la développer, en sauvegardant le patrimoine bâti, ainsi que le paysage, en particulier les berges de la Sarine et les espaces verts de ses collines.

Un effort important de cette législature sera consenti en faveur des jeunes, par le biais des constructions scolaires, du développement des activités culturelles et des infrastructures sportives. Le Conseil communal tient aussi à considérer la place des personnes âgées et handicapées, en veillant à les maintenir dans leur cadre, au cœur de la cité. Avec la jeunesse, force puissante et dynamique à valoriser et à canaliser, il souhaite trouver un équilibre entre l'ancien et le moderne, permettant la croissance et le développement de la cité, dans son double rôle de ville et de capitale du canton, vers laquelle convergent tous les grands projets de la région, ainsi que les nouveaux axes de transport, tout en permettant à Fribourg de rester à taille humaine.

3. La collaboration intercommunale

3.1 Le projet de «Fusion 2016»

L'initiative intitulée «Fusion 2011» ayant abouti dans les cinq Communes concernées et en particulier en ville de Fribourg, le Conseil communal estime qu'il y a lieu de respecter cette volonté. Les auteurs de cette initiative ont accepté de la retirer, moyennant la signature d'une convention dans laquelle les cinq Communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et Fribourg s'engagent à présenter un projet de fusion à l'horizon 2016. Invitée par ces Communes, Marly a accepté de se joindre à la démarche. Une étude a donc été lancée et une première phase achevée lorsque les trois «petites» Communes ont décidé d'étudier, avec Chésopelloz, un autre projet de fusion, intitulé «2c2g» pour fin 2013. Dès lors, Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne continuent à analyser la question d'une fusion à trois, sans pour autant abandonner l'idée d'une fusion plus étendue par la suite.

De plus, les nouvelles dispositions de la Loi sur l'encouragement aux fusions de communes ont été plébiscitées par les citoyens de la ville de Fribourg, donnant ainsi au Conseil communal un signal très fort dans cette direction.

Dans cette optique, le Conseil communal entend intensifier les collaborations intercommunales existant déjà avec ces partenaires et rechercher toutes les synergies possibles avec les différents acteurs concernés pour tendre à une fusion avec les six Communes de départ. Dans cet esprit, il s'est déclaré favorable à la constitution d'une Commission de fusion du Conseil général, afin de faire avancer le projet en collaboration avec ce dernier et la population.

3.2 L'Agglomération

En place depuis 2008 et opérationnelle depuis 2010, l'Agglomération est l'élément fondamental constitué pour régler les questions régionales d'aménagement du territoire, de transport, de promotion culturelle, touristique et économique. Le Conseil communal adhère au Plan directeur de l'agglomération, dont la Ville est l'un des acteurs principaux. Le Projet d'Agglomération de deuxième génération, qui est en voie d'achèvement constituera la base indispensable au développement de la région. Le Canton et la Confédération devront se prononcer sur ce Projet dans le courant de cette législature.

Le Conseil communal souhaite qu'au terme de celle-ci, l'Agglomération fonctionne de manière harmonieuse, tant sur le plan politique qu'administratif. Dans ce but, le Conseil communal soutient l'Agglomération, depuis ses débuts, dans la concrétisation de ses mandats actuels et estime qu'il est prématuré, en l'état de rajouter de nouvelles tâches.

3.3 Les autres collaborations intercommunales

La Ville de Fribourg poursuit ses collaborations intercommunales à l'intérieur et au-delà du cercle de l'Agglomération. Celles-ci continueront et s'intensifieront durant cette législature, notamment par le biais des travaux déjà engagés par plusieurs Services communaux, en particulier le Service de la mobilité, les Services industriels, le secteur de la Voirie et les Services des finances, de l'Informatique et du cadastre.

Cependant, si de nombreuses collaborations existent, tant bilatérales que par le biais des Associations de Communes, les Communes du district de la Sarine ne sont pas réunies au sein d'une association œuvrant pour des buts communs, comme c'est le cas dans tous les autres districts du canton. Déjà envisagée par l'ancien préfet Nicolas Deiss, la constitution d'une Association régionale de la Sarine (ARS) est projetée par l'actuel Préfet Carl-Alex Ridoré et devrait prochainement se concrétiser. Le but de celle-ci est de créer une plateforme de contact entre les Communes, de mettre en place une stratégie régionale de développement et de financer certains projets communs d'envergure régionale, comme par exemple une piscine olympique, correspondant à un réel besoin de la population.

Afin que cette Association puisse voir le jour et fonctionner correctement, le Conseil communal s'engage à intensifier ses collaborations et ses contacts avec les Communes sarinoises. De même, le Conseil communal se dit prêt à accepter une participation et à financer des projets à rayonnement régional.

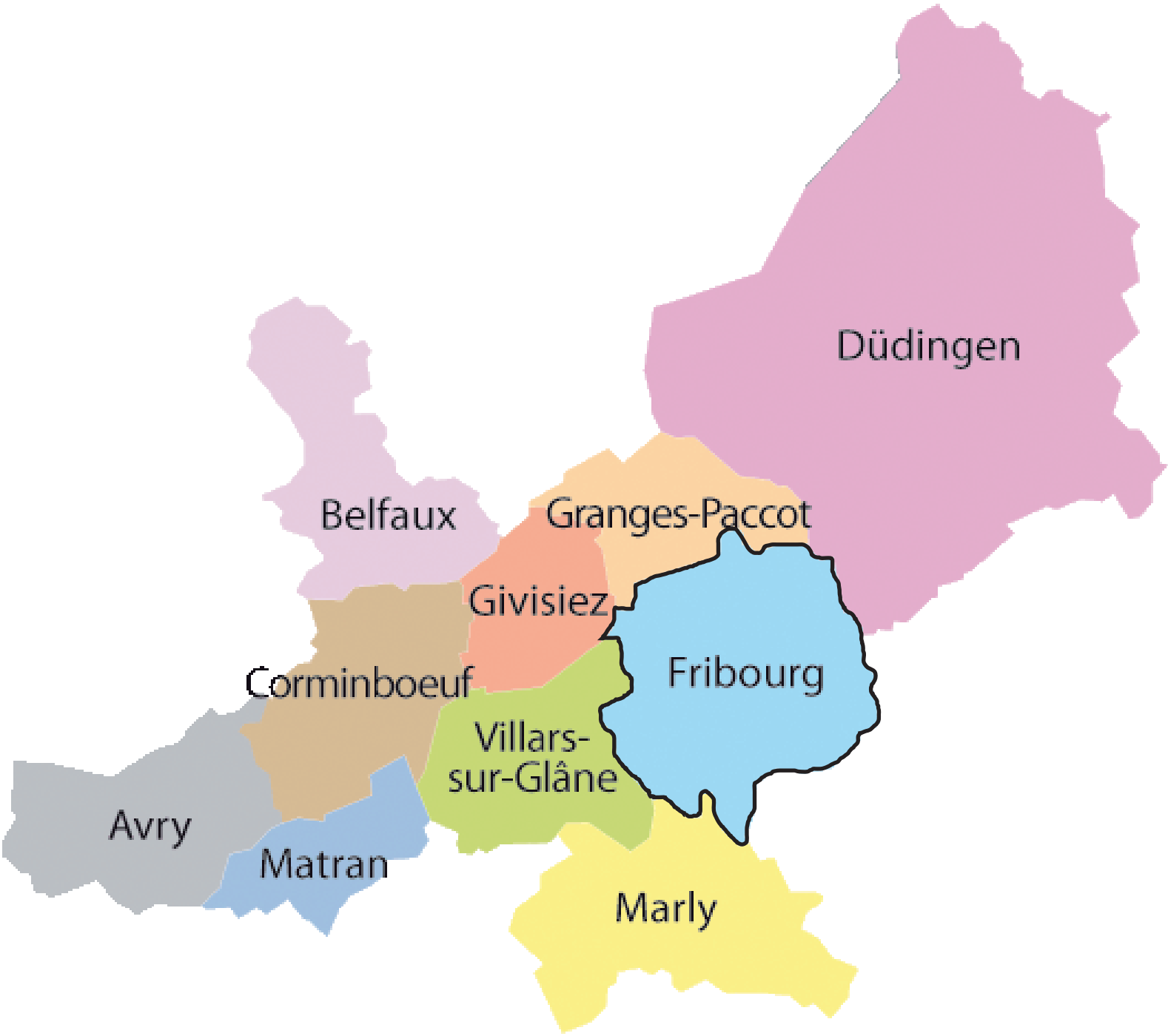

L'Agglomération

4. L'attractivité de la Ville

4.1 Le développement

Fribourg doit penser son avenir en termes de ville et également de capitale du canton. Dans le premier cas, le Conseil communal s'attache à planifier et à développer le territoire communal de manière cohérente. C'est le rôle du Plan d'aménagement local (PAL), actuellement en phase de révision. Celui-ci chapeaute tous les aspects du développement urbain, raison pour laquelle il doit faire l'objet d'un soin particulier, à l'écoute des habitants. La Ville a le désir de se renouveler en préservant son patrimoine et en favorisant la mixité entre habitat, activités économiques et institutions publiques. Le Conseil communal a aussi la volonté d'intégrer au mieux les espaces verts, les places urbaines et la mobilité douce.

En tant que capitale du canton, Fribourg participe en outre au développement territorial au niveau de l'Agglomération, dont elle est le pivot central. Elle concentre en effet l'ensemble des services et assume ainsi une responsabilité particulière dans l'harmonisation des besoins et des exigences au niveau de la région.

A l'issue de cette législature, le Conseil communal souhaite ainsi transmettre à ses habitants une ville aussi belle qu'il l'a reçue mais répondant encore mieux à leurs souhaits.

4.1.1 La révision du Plan d'Aménagement Local et la requalification des espaces publics

Le PAL définit et organise le développement territorial, détermine l'utilisation du sol, répartit l'affectation des zones et prescrit les règles qui y sont applicables, notamment pour les constructions, les transformations et toutes les installations fixes. Le processus appliqué et les procédures engagées prennent en compte l'ensemble des exigences légales, fédérales et cantonales.
Le PAL doit englober la ville sous ses différents aspects :

La ville moderne. Le Conseil communal doit réfléchir à l'utilisation de certains espaces. Plusieurs sites feront notamment l'objet d'une réflexion approfondie quant à leur requalification et valorisation. Ce sont en particulier : le site Cardinal, la Tour Henri, l'espace compris entre la gare et le fond de Pérolles, les rives de la Sarine, les Grand-Places, les quartiers du Bourg, de l'Auge et la Planche-Inférieure.

La ville historique. Le Conseil communal doit faire en sorte qu'elle ne perde pas son âme, tout en s'adaptant aux besoins actuels. Durant cette législature, il étudiera notamment la rénovation du parvis de la Cathédrale, la transformation du quartier du Bourg, le réaménagement de la place du Petit-Saint-Jean et l'aménagement de la Planche-Inférieure.

La ville verte. Il est essentiel de réfléchir à la place que l'on souhaite donner à la nature en ville et à la qualité de ses espaces verts. Le Conseil communal aborde cette réflexion en développant trois thématiques précises :
• Celle de la Sarine comme unité paysagère, qui constitue l'identité même de la ville et de sa structure urbanistique. Elle offre un potentiel de promenade au fil de l'eau qu'il s'agit de mettre en valeur.
• Celle des espaces verts périurbains, au travers du quartier périphérique du Schoenberg, en y intégrant la dimension sociale.
• Celle de la fleur comme ornement de la ville, à traiter comme objet d'urbanité.

Différents plans sectoriels seront également élaborés ou révisés, dans le cadre de la révision du PAL : la Politique générale du stationnement, le Plan directeur des énergies, le Plan directeur de la ville historique et le plan de gestion des forêts.

4.1.2 La valorisation du site Cardinal: une opportunité au centre-ville

Fermée en juin 2011, la brasserie Cardinal laisse un grand vide dans le cœur des Fribourgeois. En rachetant conjointement le site, l'Etat et la Ville de Fribourg se sont engagés à valoriser cet espace pour qu'il redevienne un lieu important, malgré une fonction radicalement différente.

Dans le cadre d'une convention de coopération, l'Etat et la Ville ont défini les grandes lignes d'une future valorisation de ces terrains. En collaboration avec l'Université et avec le soutien de EPFL, ils ont mandaté un groupe de travail tripartite dans le but d'étudier la faisabilité d'un parc technologique sur le site Cardinal. Le rapport du groupe de travail a confirmé l'intérêt de ce lieu pour y réaliser le futur parc technologique fribourgeois, dessinant ses grandes lignes et son positionnement stratégique.

Un nouveau groupe de travail a ensuite été composé afin de définir le concept relatif au parc et de préparer un cahier des charges fonctionnel, en prévision d'un concours d'urbanisme et/ou d'architecture, qui devrait se dérouler durant l'année 2012. Les groupes de travail suivants ont également été mis sur pied : urbanisme, aménagement du territoire, mobilité; disponibilité du terrain; intégration énergétique; contenus; relations publiques et communication.

Le Parc scientifique ou technologique

Un parc scientifique a pour but de stimuler et d'assurer le transfert des connaissances et des technologies au sein des universités, des institutions de recherche et de développement, des entreprises et des marchés, de faciliter la création et la croissance des compagnies axées sur l'innovation, au moyen d'incubateurs ou de pépinières d'entreprises et de l'essaimage, et d' offrir d'autres services à valeur ajoutée, de même que des espaces et des installations de haute qualité.

Le site de Cardinal

4. L'attractivité de la Ville

4.2 Les infrastructures

L'attractivité en ville passe également par ses bâtiments : s'il manque des espaces d'accueil pour les enfants, si les sites sportifs ne sont plus adaptés aux besoins de la population, la ville perd de son attrait. C'est pourquoi durant cette nouvelle législature, de nombreux bâtiments seront rénovés, mis en valeur ou construits.

4.2.1 Les écoles

Les écoles de la ville vont devoir faire face à plusieurs enjeux durant les prochaines décennies :
• l'entrée en vigueur de la 2ème année d'école enfantine;
• l'amélioration et la modernisation des infrastructures scolaires;
• la garantie de leur qualité en les rendant encore plus attractives.

Le Conseil communal est conscient que certaines infrastructures sont actuellement inadaptées ou insuffisantes pour répondre à ces différents enjeux. Ainsi fin 2011, le Conseil communal a adopté le Plan directeur des Ecoles, qui offre une vision globale, portant d'une part sur les cycles d'orientation, écoles primaires et enfantines, d'autre part sur les travaux d'extension et de transformation impliquant des coûts d'investissements durant la période 2011-2015. Cette vision globale permettra de prendre des décisions spécifiques dans le cadre de :

• la réalisation du nouveau bâtiment du CO de langue allemande, la DOSF;
• l'incidence de ce nouveau bâtiment pour les autres CO (Jolimont et Belluard), sachant que des transformations y seront indispensables suite au transfert des élèves dans le nouvel édifice;
• l'introduction de la 2ème année d'école enfantine dans les différents complexes scolaires, avec les travaux nécessaires dans les écoles primaires du Botzet, du Schoenberg et de la Vignettaz notamment;
• la mise en œuvre échelonnée dans le temps de la clause du besoin globale des écoles de la ville afin de répondre, à terme, aux exigences cantonales décrétées dans le règlement du 4 juillet 2006, tant qualitativement (surface minimum subventionnée pour les classe des différents degrés) que quantitativement (nombre de salles spéciales décomptées par groupes de classe).

Conformément au Plan directeur des Ecoles et afin de respecter le planning serré imposé par l'introduction de la 2ème année d'école enfantine, des projets d'architecture ont déjà été lancés pour les agrandissements des sites scolaires du Botzet et de la Heitera.

4.2.2 Les crèches et les accueils extrascolaires

La loi sur l'accueil extrafamilial entrée en vigueur oblige les Communes à offrir des services d'accueil pour les enfants jusqu'à la fin de leur école obligatoire. Le Conseil communal est conscient que les infrastructures à disposition actuellement ne répondent plus à la demande et qu'il y a un besoin urgent de remédier à ce manque de places. De plus, comme la Ville de Fribourg était pionnière en matière d'offre extrascolaire, elle se doit de rester attractive et compétitive à ce niveau.

En ce qui concerne les crèches, une extension de l'offre dans le quartier du Jura est en cours d'étude. Le Conseil communal recherche également une solution pour les quartiers de l'Auge et de la Neuveville, où la capacité de l'accueil doit être augmentée.

Les projets actuellement prévus ou en cours consistent en la construction d'un nouveau bâtiment dans le quartier du Jura, sur le site de l'usine Vuille, dans lequel seront logés les accueils extrascolaires et le rachat d'un bâtiment appartenant à une entreprise privée afin d'en faire bénéficier l'accueil extrascolaire du quartier de la Vignettaz.

Pour améliorer les synergies, dès le 1er janvier 2012, l'accueil extrascolaire sera du ressort de la Direction des écoles.

Les grands travaux prévus pour cette législature
La construction du bâtiment du CO de langue allemande (DOSF)
La rénovation des CO de Jolimont et du Belluard
L'agrandissement des écoles du Botzet et de la Heitera
La rénovation de l'école du Jura
La rénovation et l'agrandissement de la patinoire communale et la construction d'une piscine olympique.

4.2.3 Le développement du Site Sportif Saint-Léonard

Avec le stade universitaire et la patinoire communale, les activités sportives ont marqué le secteur de Saint-Léonard depuis de nombreuses années. En 2010, sont venues s'y ajouter la seconde patinoire et la nouvelle halle omnisports. Grâce à ces nouvelles infrastructures, le développement du Site sportif Saint-Léonard a fait un pas décisif. Reste maintenant à réaliser la dernière étape, qui comprendra la rénovation et l'agrandissement de la patinoire communale ainsi que la construction d'une piscine olympique permettant de répondre aux besoins des sportifs, des écoles et de toute la population. Vu leur ampleur, ces travaux devront être réalisés en partenariat avec d'autres acteurs privés et publics, notamment l'Etat de Fribourg.

Saint-Léonard

4. L'attractivité de la Ville

4.3 La sécurité et la propreté

4.3.1 La sécurité

Le rôle premier de la Police locale est d'assumer des tâches de proximité en ville et de créer un climat de confiance pour les citoyens. C'est grâce à elle que le sentiment de sécurité l'emporte aujourd'hui sur tout autre. Cependant, si Fribourg reste une ville paisible où il fait bon vivre, le Conseil communal ne peut occulter certains phénomènes de société (incivilités, violences, abus d'alcool et drogue), qui tendent à s'amplifier et auxquels il se doit de répondre. La Police locale collabore ainsi étroitement avec la Police cantonale, plus particulièrement avec la Police de proximité, afin de prévenir et de lutter contre ces incivilités et autres comportements indésirables. Cette collaboration a fait ses preuves, et le Conseil communal entend la poursuivre et la développer au cours des années à venir.

La sécurité en ville ne saurait se concevoir sans un Corps de sapeurs-pompiers formé et équipé pour faire face aux sinistres et aux situations les plus diverses (incendies, inondations, accidents de circulation, sauvetages etc.). Le Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg comporte 161 personnes au total (effectif au 31.12.2010), qui interviennent en moyenne 470 fois par année. Ces interventions se répartissent à raison d'environ 2/3 en ville et 1/3 hors du territoire de la commune, dans le rôle de Centre de renfort. Composé de miliciens, le Bataillon devra veiller ces prochaines années à maintenir un effectif permettant de remplir pleinement sa mission. Dans une société marquée par un individualisme extrême, il devient en effet de plus en plus difficile de recruter des personnes prêtes à consacrer une partie importante de leur temps libre pour assurer les piquets et les nombreux exercices et cours de formation. Un effort particulier sera dès lors entrepris pour maintenir l'effectif, tout particulièrement celui de la section PPS (Poste Premier Secours). Le système de milice, qui a fait ses preuves et qui n'est pas remis en question, pourra ainsi être pérennisé.

4.3.2 La propreté

On constate actuellement une nette progression du phénomène de «littering», signifiant l'abandon de déchets sur la voie publique. Le Conseil communal a chargé le secteur de la Voirie d'élaborer une stratégie à court, moyen et long terme, de lutte contre les déchets sauvages, afin de prendre prochainement des mesures concrètes à ce sujet.

Le Conseil communal souhaite que la Police locale poursuive ses efforts en matière de lutte contre les nuisances sonores, les déchets sauvages et les dégradations de l'espace public notamment. Il devra s'attacher à une réflexion relative à la question de la vidéosurveillance, éventuellement sur les points de collecte des déchets ou ailleurs.

Le Conseil communal est convaincu que tous ces projets ne pourront se réaliser qu'à travers une collaboration accrue des différentes entités concernées, à savoir la Police cantonale de proximité, la Police locale, la Voirie et la Direction des écoles, pour une concrétisation des mots d'ordre suivants : infrastructure, coordination, information et répression.

Une ville propre

5. Le cadre financier

5.1 L'équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire reste l'objectif à atteindre pour le Conseil communal. Cependant, s'il n'y est pas encore parvenu, d'autres paramètres ont évolué positivement lors de la précédente législature et le Conseil communal souhaite poursuivre ses efforts dans ce sens tout en réalisant les infrastructures nécessaires, en particulier les écoles.

5.2 Le maintien du taux d'impôt

Le taux d'impôt de la Ville de Fribourg n'a pas été augmenté depuis 1965. Si cette question n'est pas taboue, en fonction de l'évolution des besoins, il n'est cependant pas question pour le Conseil communal de le modifier pour le moment, afin de rester à un niveau raisonnable comparativement aux communes avoisinantes.

Les diverses baisses fiscales décidées récemment par le Grand Conseil influencent directement négativement les recettes fiscales communales. Le Conseil communal reste convaincu qu'il est nécessaire de prendre une mesure de découplage Canton-Communes, afin d'éviter ces désagréments et s'emploiera à rechercher une solution dans ce sens.

5.3 Le maintien d'une dette raisonnable et d'un cadre des amortissements

Depuis 2000, la dette communale a diminué. Elle est restée stable en 2010, malgré des investissements de 12 millions de francs. Cette importante diminution est due à la politique du Conseil communal, fixant le cadre des amortissements à 7,2 millions de francs par an. Cette limitation indirecte a permis à la fois de consentir des investissements, tout en en diminuant la dette. Le Conseil communal a décidé de poursuivre dans cette voie pour la présente législature.

Evolution de la dette entre 2001 et 2010

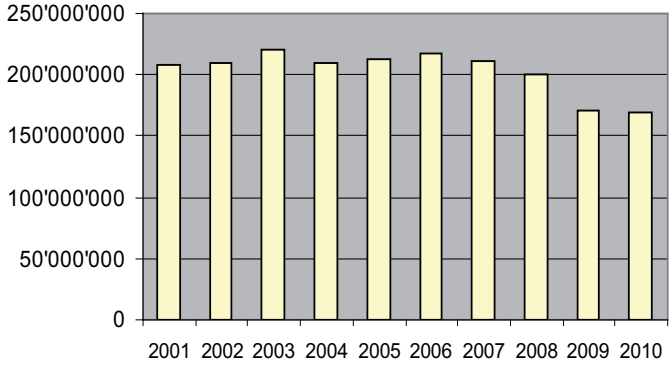

5.4 La Caisse de prévoyance du personnel communal

Le Conseil communal regrette que les diverses mesures récemment décidées n'aient pas pu avoir les résultats escomptés, en raison de la crise financière et de la baisse de rendement des placements. Malgré les nombreux efforts consentis par l'employeur, les assurés et les retraités, les objectifs du degré de couverture n'ont malheureusement pas été atteints.

Les nouvelles dispositions légales fédérales sur le financement des Caisses vont nécessiter de nouvelles mesures. Un groupe de travail a été mis en place et poursuit actuellement ses travaux. Il est chargé d'élaborer des propositions, qui tiennent compte des nouvelles dispositions légales fédérales.

L’école de la Heitera

6. Le cadre structurel

Evolutions particulières

L'analyse des prestations de la Commune a mis en évidence, entre autres choses, la nécessité de certaines réorganisations. En outre, d'autres adaptations doivent être apportées à certaines entités administratives de la Commune.

6.1 La structure des Services Industriels

Les Services industriels (SI) sont chargés de l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et de certaines communes voisines. En outre, les SI assurent également la gestion administrative et technique de la Société anonyme pour l'approvisionnement du canton de Fribourg en gaz naturel Frigaz S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines. Or, suite à l'évolution très positive des activités de Frigaz S.A., la gestion de cette entreprise représente aujourd'hui 2/3 des activités des SI. Pour tenir compte de cette évolution, une restructuration des Services industriels doit être envisagée. Cette restructuration permettra à Frigaz S.A. de poursuivre son développement sur le marché du gaz de manière optimale, de développer encore davantage les synergies entre l'exploitation des réseaux d'eau et du gaz. Les SI ont acquis un savoir-faire reconnu pour le développement et l'optimisation des réseaux d'eau.

6.2 La réorganisation du Service des tutelles et curatelles

Le Conseil communal a constaté que le Service des tutelles et curatelles doit faire face à une importante réorganisation en raison de la préparation nécessaire en vue de l'entrée en vigueur prochaine du nouveau droit de tutelles, prévue le 1er janvier 2013, et à la surcharge chronique du service, due à un sous-effectif et au départ à la retraite d'un Tuteur général actuel. Il a déjà pris certaines mesures pour y remédier mais cette évolution constituera l'un des importants sujets de la présente législature. En effet, la fonction de tuteur général disparaît avec cette nouvelle loi et tous les assistants sociaux seront désormais des tuteurs nommés par la Justice de Paix. Ils seront donc eux-mêmes responsables de la bonne exécution des mandats confiés. Le Conseil communal est donc conscient du fait que plusieurs postes devront être créés et des locaux aménagés, afin d'assumer cette réorganisation.

6.3 Les Archives et la gestion du Fonds Jean Dubas

En 2001, les Archives de la Ville ont été choisies par le Docteur Jean Dubas, médecin, historien passionné et bourgeois d'honneur de la Ville de Fribourg, comme dépositaires de sa bibliothèque et d'un certain nombre de documents collectés par lui, tout au long de sa vie. Le contenu de la bibliothèque a été inventorié et est en passe d'être introduit dans le Réseau romand des bibliothèques. Une seconde série d'objets, se rapportant à l'histoire fribourgeoise, sont pour l'instant déposés dans un abri de protection civile, afin de permettre leur inventaire et envisager la manière de les mettre en valeur, tout en assurant leur accessibilité et leur sécurité. Le Conseil communal est en effet conscient du fait que ce legs est destiné à être mis à disposition des chercheurs et du public et devra être mis en valeur durant ces prochaines années.

Les Services Industriels

7. Le développement durable

Le Conseil communal estime que le développement durable est devenu un aspect fondamental du programme d'une ville comme Fribourg. Après avoir constitué un Agenda 21 et réalisé différents projets alliant économie, environnement et social, le Conseil communal souhaite intégrer la problématique du développement durable dans toutes ses actions, internes et externes. Au cours de cette législature, le Conseil communal mettra en place une réelle politique durable par des actions touchant en particulier à la mobilité, l'énergie, la lutte contre le gaspillage, la protection de l'environnement.

7.1 La mobilité

La forte évolution démographique dans l'agglomération fribourgeoise, le taux de motorisation très élevé dans notre canton, la topographie et la configuration de la ville de Fribourg sont autant d'éléments qui font de la mobilité un enjeu majeur pour les années à venir. Sachant qu'une solution miracle pouvant satisfaire tout le monde n'existe pas, la gestion de la mobilité en ville comportera diverses mesures qui ont pour but de réduire la circulation au centre-ville, d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics et d'offrir de meilleures conditions aux usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes), tout en garantissant l'accessibilité aux voitures et aux véhicules de livraison.

La promotion de la mobilité douce occupera une place importante dans les années à venir. Sur le plan des infrastructures, il est notamment prévu de réaliser une «station-vélos» à la gare ainsi que la piste cyclable entre le secteur Saint-Léonard et l'Université. Différents projets visant à promouvoir les deux-roues électriques sont déjà en cours (vélos en libre service, service de livraison à domicile), et de nouveaux projets seront proposés. Les objectifs du Conseil communal sont clairs : diminuer la circulation en ville, ainsi que ses conséquences en termes de dysfonctionnement des transports publics, de nuisances sonores et de pollution, tout en contribuant à créer un espace de vie agréable et propice aux rencontres et à la détente. Ces objectifs sont également partagés par le projet d'agglomération de deuxième génération.

7.2 L'énergie et l'éclairage

Le Conseil communal portera un effort particulier sur l'assainissement des installations d'éclairage public. Ses objectifs sont de réaliser d'importantes économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité de l'éclairage et de remédier à la vétusté des candélabres.

Le Plan Directeur des Energies est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit d'un outil de développement local qui permettra au Conseil communal de coordonner ses actions avec les problématiques énergétiques fédérales (vision d'une société à 2000 Watts à l'horizon 2100), cantonales (vision d'une société à 4000 Watts à l'horizon 2030) et européennes (convention des maires sur le concept 3x20). Outil d'analyse, de gestion, de suivi et de planification, ce Plan doit donner les moyens au Conseil communal de mettre en place les mesures destinées à développer les énergies renouvelables, à diminuer la consommation d'énergie, à assurer la coordination entre les différents services de l'administration et les milieux externes et une vue d'ensemble de tous les domaines et de toutes les actions de la Ville qui ont une influence sur l'énergie. Ce plan a donc comme objectif de contribuer à utiliser efficacement l'énergie, exploiter autant que possible les ressources énergétiques indigènes, encourager les énergies de réseau et rendre la Ville de Fribourg exemplaire vis-à-vis de ses citoyens, non seulement par les actions entreprises mais aussi par les informations et les conseils prodigués.

7.3 La lutte contre le bruit et la pollution

Le Conseil communal poursuivra également ses efforts pour la protection contre le bruit et la rédaction du nouveau cadastre du bruit, afin de respecter le délai fixé par la Confédération pour l'assainissement des routes communales en 2018. Il continuera à procéder à l'assainissement du réseau routier de la ville, dans les limites budgétaires fixées.

Le Conseil communal réexaminera sa politique de stationnement, à la lumière des nouvelles dispositions légales et dans le cadre de la révision du PAL. Il défendra aussi les intérêts de la ville dans les dossiers dont celle-ci est tributaire comme, par exemple, le pont de la Poya, et poursuivra ses efforts pour lutter contre le trafic de transit et en vue d'un meilleur transfert modal du trafic individuel motorisé vers la mobilité douce et les transports en commun, tant au sein de l'Agglomération que dans ses négociations avec le Canton.

Le funiculaire

8. L'intégration, la culture et les sports

8.1 L'intégration

La Ville de Fribourg compte plus de 12'000 personnes d'origine étrangère, ce qui représente plus d'un tiers de la population totale. Intégrer les personnes migrantes et assurer la cohabitation de toutes les nationalités constitue un défi important. Un recensement effectué par le Club Unesco Fribourg montre que la ville de Fribourg dispose de nombreuses activités et moyens favorisant l'intégration, tels que, par exemple, la réalisation d'une brochure d'accueil et de présentation de la ville et de ses Services à l'intention des nouveaux arrivants, la réception annuelle des jeunes citoyens majoritaires, les cours d'instruction civique dispensés aux requérants du droit de cité par la Commission des naturalisations, les activités culturelles et sportives extrascolaires, les accueils extrascolaires et les devoirs surveillés, l'édition d'un document pour la gestion des déchets en huit langues.

Cependant, le Conseil communal est conscient qu'il faut en faire davantage et a décidé de contribuer à un meilleur accueil des nouveaux habitants de la ville par une manifestation leur étant dédiée. De plus, pour 2012, le Conseil communal a décidé l'engagement d'un Délégué à l'intégration. Une Commission de l'intégration du Conseil communal est également envisagée, sur le modèle de la Commission de la jeunesse.

8.2 La culture

Avec la concrétisation de l'Agglomération, le Conseil communal a réorganisé le Service culturel de la Ville de Fribourg, en redéfinissant ses tâches. Le Conseil communal souhaite que la Ville garde une visibilité dans son engagement pour la culture et poursuive son soutien aux acteurs culturels par l'élaboration d'une véritable politique culturelle. Ses objectifs sont les suivants :

• améliorer le Service culturel de la Ville pour le bien de la culture locale;
• collaborer avec les divers partenaires régionaux de la culture, Canton, Loterie romande et Agglomération.
• participer à de nouveaux «états généraux de la culture», par une prise de contact avec les acteurs culturels de la région, sous les auspices du Préfet, pour un meilleur suivi de la culture «amateur», semi-professionnelle et professionnelle.

8.3 Les sports

Plus de 90 associations et clubs sportifs, réunis au sein de l'Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg (USSVF), et des équipes phares évoluant au plus haut niveau sur le plan national, prouvent que le sport occupe une place importante dans notre ville. Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de favoriser ces activités sportives, qui contribuent au bien-être physique et mental, à l'intégration sociale des jeunes et à la promotion de la santé publique en général. C'est pourquoi il met gratuitement les infrastructures à disposition de tous les clubs amateurs. Il poursuivra cette politique d'encouragement et de promotion dans les années à venir, avec la rénovation d'infrastructures existantes et la création de nouvelles structures. Outre les projets prévus sur le site de Saint-Léonard (cf. plus haut, chiffre 4.2.3), il est notamment prévu de construire une triple halle de sport dans le nouveau bâtiment du CO de langue allemande et d'améliorer les installations du site du Guintzet.

Les objectfs principaux du Conseil communal en matière de sport
Etablir un concept communal des sports
Etablir un plan directeur des infrastructures sportives
Réaliser les nouvelles infrastructures sur le Site Sportif Saint-Léonard
Maintenir l'accès gratuit aux infrastructures
Maintenir l'organisation actuelle des manifestations en ville et prospecter pour en créer de nouvelles
Maintenir la Fête du sport et la remise du Prix de la Ville de Fribourg
Organiser une nouvelle étape du Tour de France en 2016, à l'occasion du 500e anniversaire de la signature du Traité de paix perpétuelle avec la France
Etudier de nouvelles approches du sport (intégration des migrants et des jeunes, promotion de la santé publique, sport pour les aînés, etc.)

La salle «Equilibre»

CONSEIL COMMUNAL • VILLE DE FRIBOURG

Ville de Fribourg